

MALA
KOFF,
C'EST
NOUS!

COMPTE RENDU DE CONSEIL DE QUARTIER

DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

CENTRE

Animé par Michel Aouad élu référent du quartier Centre et Maire adjoint - Vie des quartiers

En présence du **collectif d'animation du conseil de quartier Centre** et des **agents des services de la Ville**

À L'ORDRE DU JOUR

- **Actualités du quartier : déménagement Maison de quartier Prévert, consignes vélos**
- **Présentation du dispositif d'enlèvement des encombrants à la demande**
- **Stationnement et circulation dans le quartier centre**
- **Questions diverses posées en direct**

DÉMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER PRÉVERT

La Maison de quartier Jacques-Prévert est en cours de déménagement sur le site de l'Aquarium, au 3 rue Hébecourt. Le nouveau site sera ouvert au public début janvier 2024. La Maison de quartier est un centre social actuellement réparti sur six locaux différents, la plupart en sous-sol et dispersés dans la Cité Prévert, rendant compliquées les interventions et inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite. Cette nouvelle structure de plain-pied, plus lumineuse, dans le seul lieu accessible aux personnes à mobilité réduite, permettra de capter plus de public, d'offrir plus de mixité et d'intergénérationnel. Toutes les associations intervenant à la Maison de quartier Prévert le soir en semaine continueront d'intervenir. Elles ont été informées du déménagement, certaines ont déplacé leurs activités dans d'autres locaux, comme l'association de yoga So Relax, maintenant à l'école Jean-Jaurès élémentaire le vendredi. La Ville, qui louait le site dans la cité pour la maison de quartier, garde uniquement les locaux de l'atelier vélo. Le reste du site sera restitué au bailleur.



Pour contacter
l'équipe de la
démocratie locale :

democratielocale
@Ville-malakoff.fr

01 46 56 84 56
01 55 48 06 49

INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES VÉLOS

Deux consignes sécurisées pour vélos ont été mises en place par VSGP : une à la station de métro Malakoff-Plateau de Vanves (77 places), l'autre au métro Etienne-Dolet (60 places). Les forfaits vont du journalier à l'annuel et l'abonnement est gratuit pour les titulaires d'un passe Navigo annuel. Toutes les informations sur l'inscription se trouvent sur le site internet de VSGP à l'adresse [abris-vélo vallée sud](https://www.vsgp.fr/abris-velo-vallée-sud).

1/6



INFORMATIONS SUR L'ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS À LA DEMANDE À PARTIR DE 2024

Arrivée de l'enlèvement des encombrants à la demande à Malakoff (VSGP).

Deux acteurs se partagent les compétences en matière de propreté et nettoyage en ville : d'une part, la commune gère le nettoyage – trottoirs, corbeilles de rue, nettoyage de la place après le marché... D'autre part le territoire, Vallée Sud-Grand Paris (VSGP), gère la collecte des déchets ménagers et l'enlèvement des encombrants. Voir le compte rendu de la réunion publique propreté organisée à la Maison de la Vie Associative, en ligne sur nous.malakoff.fr ([lien](#))

À partir du 1^{er} janvier 2024, les habitant-e-s de Malakoff pourront programmer l'enlèvement de leurs encombrants avec « Vallée Sud Recycle ». Ce dispositif avait été testé dans d'autres villes du territoire et s'applique désormais à l'ensemble des onze communes de VSGP. Ce système permet une meilleure prise en charge des collectes : au lieu de déposer les encombrants lors de la collecte mensuelle, les habitants pourront prendre rendez-vous quand ils en auront besoin. Les déchets autorisés dans cette collecte sont également plus larges que ceux qui sont acceptés pour la collecte mensuelle actuelle.

Les habitant-es pourront programmer leur demande d'enlèvement des encombrants sur internet ou gratuitement par téléphone au 0 800 02 92 92. Un courrier envoyé par VSGP dans les boîtes aux lettres détaille tout le dispositif.

4 étapes :

1. Saisir son adresse d'enlèvement
2. Choisir les catégories de déchets parmi les dix proposées
3. Choisir la date de son rendez-vous (à partir de 9h le matin et 13h l'après-midi, toute l'année du lundi au vendredi sauf jour férié) et renseigner ses données personnelles
4. Il faudra ensuite afficher le QR code reçu par mail ou sms sur les déchets. Le numéro peut être noté sur papier libre si on ne dispose pas d'une imprimante. Il n'y a pas besoin d'être présent au moment de la collecte.

Le volume des déchets ou objets doit être de maximum 3 mètres cubes (m³). Si le volume excède les 3 m³ il faudra programmer plusieurs rendez-vous.

Le service de déchetterie mobile, toutes les deux semaines, s'arrête. La collecte solidaire pour les déchets électroniques, la collecte mensuelle et la déchetterie fixe sont maintenues.

Un projet est en cours pour que les habitant-es puissent transmettre à VSGP des photos de leurs objets déposés.

Pour plus d'informations sur le traitement des dépôts sauvages, lire le compte rendu de la réunion publique sur la propreté et le nettoyage à Malakoff. ([lien](#))



Hygiène & salubrité publique

Un habitant demande si Malakoff prévoit des opérations contre les moustiques l'été prochain. Plusieurs communes voisines ont mené des opérations de démoustication l'été 2023, mais pas Malakoff. Une autre habitante rappelle l'importance de vider plus régulièrement les poubelles des parcs aux périodes estivales car elles peuvent être sources de prolifération.

La Ville explique que les opérations de démoustication intensives dans les villes de Montrouge et Chatillon ont été menées par l'Autorité Régionale de Santé pour éliminer les moustiques tigres suite à des cas avérés de maladies dangereuses et contagieuses, par exemple la dengue.

La Ville n'est pas décisionnaire en la matière car seule l'ARS a la compétence pour lancer ces opérations. Elle peut uniquement faire des préconisations individuelles et des petites interventions. Les produits utilisés sont extrêmement chimiques et toxiques pour les humains et l'environnement, la pulvérisation se fait la nuit, après information des riverains.

Un habitant demande les dates de dératisation du parc Larousse. Un autre s'interroge sur le rôle des bacs à compost dans la prolifération des rats.

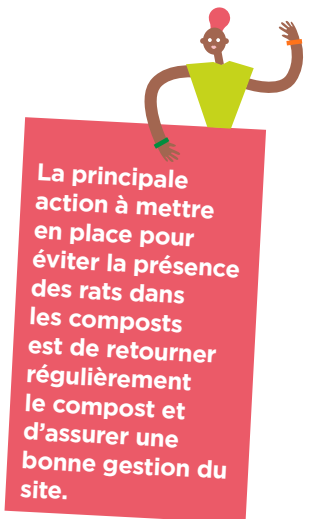
L'opération a déjà été menée et une vingtaine de rats ont été éliminés. Pour rappel, la présence de rats n'est pas due aux sites de compostage même si les bacs peuvent leur apporter abri, chaleur ou nourriture. Comme sur le site du parc Salagnac, la principale action à mettre en place pour éviter la présence des rats dans les composts est de retourner régulièrement le compost et d'assurer une bonne gestion du site.

La Ville prévoit-elle une action par rapport aux punaises de lit ?

Un flyer a été distribué par Malakoff habitat sur la procédure à suivre en matière de prévention.

Une habitante signale des problèmes d'insalubrité sous le pont du boulevard du Général-de-Gaulle et de l'avenue Arblade depuis l'installation de personnes sans abri.

Le Centre communal d'action sociale est en contact avec les personnes sans domicile afin d'assurer leur suivi. La situation est toutefois complexe compte tenu de la très grande précarité de ces personnes.



STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Des usagers de Montrouge viendraient se garer dans la rue Hubert-Ponscarne où le stationnement est gratuit.

La rue Ponscarne est effectivement un lieu de stationnement qui n'est pas réglementé dans laquelle les automobilistes se garent sur les trottoirs. La Ville a demandé au territoire Vallée Sud-Grand Paris d'étudier la possibilité de poser des potelets afin que les trottoirs ne soient plus envahis.

Un habitant demande s'il est possible d'installer un feu tricolore au carrefour entre le boulevard Gabriel-Péri et la rue Benjamin-Raspail, afin d'améliorer la sécurité des piétons.

Le boulevard Gabriel-Péri étant une voie départementale, la gestion des carrefours comme celui-ci dépend du Département, et l'ajout d'un feu tricolore ne fait pas partie du projet départemental. La RATP qui est elle-même concernée puisque l'ajout d'un feu rallongerait le temps de trajet des bus 126 et 191, s'y oppose. Cet aménagement ne pourra pas se faire sans une concertation avec les différents acteurs impliqués.

3/6



Aménagement et circulation dans les rues étroites

- Gestion de la circulation et vitesse excessive des gros véhicules dans les petits passages comme Richard, Théâtre
- Interdiction de stationner et circulation dangereuse dans les petits passages Théâtre/Richard/Michelin

Une discussion a eu lieu entre les habitant·e·s concernant la circulation et le stationnement dans les passages du quartier centre.

Une habitante signale que les voitures de livraison, camions poubelles et les pompiers sont bloqués au début du passage Richard, à cause des véhicules qui stationnent sur le trottoir. D'autres habitant·e·s ont une vision opposée et défendent le droit de stationner sur les trottoirs dans ces passages, comme c'est le cas depuis plusieurs années sans qu'il n'y ait eu de verbalisation. Il est expliqué pendant la réunion que les gros véhicules, comme les camions poubelles, ne peuvent pas passer dans le passage étroit en raison de leurs dimensions trop importantes, que des voitures y soient stationnées ou pas. Passage Richard, il n'y a pas de sortie possible pour arriver rue Pasteur, pour les véhicules d'un certain gabarit, pompiers ou camion poubelles. Beaucoup d'habitant·e·s trouvent que le stationnement est sécurisant pour les piétons en particulier les enfants, car cela empêche les voitures de circuler trop vite. Les habitants insistent sur l'importance de limiter la vitesse des véhicules en circulation dans les passages.

La Ville est consciente que la verbalisation a été rapide et que de la communication aurait dû être faite en amont vis-à-vis des riverains. La police municipale ne peut pas annuler les verbalisations concernant le stationnement. Il y a un véritable enjeu d'information et de discussion avec les riverains, ce travail peut être mené avec les services de la mairie et le collectif d'animation du conseil de quartier centre. Il y a un partage entre espace public et espace privé sur ces passages. Des enjeux d'aménagement se posent en fonction des différents passages et de leur statut privé ou public.

La Ville va organiser, le 28 mars 2024, une réunion d'échanges avec toutes les parties prenantes sur cette question.

Des habitant·e·s demandent si les verbalisations de stationnement dans ces passages vont continuer ou si elles seront suspendues le temps qu'une communication soit faite aux riverains.

La communication vis-à-vis des riverains va être généralisée notamment via un papillonnage sur les véhicules. Les véhicules qui empêchent une circulation fluide en particulier celle des pompiers, ou des personnes à mobilité réduite, seront verbalisés après que l'information ait été faite. Enfin la Ville rappelle que le stationnement sur trottoir est interdit et à ce titre elle doit faire respecter la réglementation.

Cette question prendra du temps mais la Ville va travailler avec les riverains sur la prévention, la communication et l'information.

Est-ce possible de se faire verbaliser par le commissariat de Vanves ?

Les agents de la police nationale sont effectivement compétents pour verbaliser sur le territoire communal.

Malakoff est en zone 30. Est-il prévu d'accélérer la communication sur la zone 30, comme c'est le cas dans d'autres communes ?

La Ville pourra effectivement refaire une communication sur ce point. Néanmoins la Ville est aussi un territoire de transit et les automobilistes ne liront pas nécessairement le magazine municipal. Néanmoins la signalisation réglementaire est en place et les automobilistes doivent la respecter. A ce titre, la police municipale procède à des contrôles de vitesse aléatoires.



Concernant la question des stationnements, la Ville va travailler avec les riverains sur la prévention, la communication et l'information.

4/6



🗨 La rue Valette est-elle à double-sens ou en sens interdit ? Des habitant-e-s signalent que le panneau sens interdit a disparu.

La rue Pierre-Valette est en sens unique. VSGP a remis le panneau récemment.

🗨 Entre l'avenue Augustin-Dumont et la rue Benjamin-Raspail, certains camions de livraison sont trop larges pour pouvoir s'engager dans les passages. Y a-t-il une limitation des tailles de véhicules en fonction de la largeur de la voie ?

Il existe des limitations en matière de poids mais pas en matière de largeur.

QUESTIONS DIVERSES

🗨 Au mail Thorez, des rassemblements de personnes et le bruit des motocross occasionnent énormément de nuisances la nuit, tous les soirs de la semaine. La police nationale ne se déplace pas lorsqu'elle est appelée. L'épicerie de la rue Guy-Moquet vend de l'alcool après 22h et beaucoup de bouteilles jonchent les trottoirs le matin pendant le passage des enfants. Des habitants demandent que les trottoirs soient nettoyés avant 9h et d'interdire la vente d'alcool après 22h. Il faudrait fermer le mail la nuit, et empêcher le passage de scooters.

L'heure de nettoyage du passage a été avancée pour que les trottoirs soient propres le matin, au moment du passage des enfants. Les horaires vont être retravaillés par le service du nettoyage.

La Ville rappelle à nouveau qu'il faut appeler le 17 plutôt que le commissariat de Vanves. Lorsque l'on appelle le 17, si les agents du commissariat de proximité ne sont pas disponibles pour se déplacer, la demande est transmise aux commissariats alentours. De plus les appels au commissariat ne sont pas pris en compte dans les statistiques. Cela a permis d'augmenter le nombre de passages là où il y avait des problèmes auparavant, par exemple boulevard de Stalingrad.

La police municipale a pris en compte cette demande et a patrouillé plusieurs fois pendant les horaires de travail. L'effectif de la police municipale a augmenté ce qui permet de déployer plus d'actions, mais elle n'est pas armée. De plus, la responsabilité régalienne de la sécurité intérieure relève de la police nationale et de l'État.

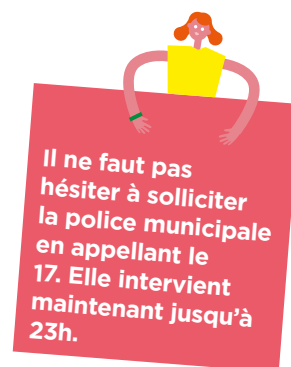
La Ville travaille avec la commissaire de Vanves pour que la police nationale fasse des rondes sur des horaires spécifiques. Il faut laisser le temps aux polices municipales et nationales de voir quelles actions sont les plus efficaces.

Il est difficile de fermer le passage la nuit car il est utilisé le matin très tôt notamment par des agents de la Ville. Il faut être en capacité de laisser les gens rentrer et sortir à l'heure qu'on veut.

Un arrêté autorise la vente de boisson alcoolisées jusqu'à 22h. Un manager du commerce a récemment rejoint les services de la Ville et cela permettra une action rapide de la Ville sur ce sujet.

🗨 Le nombre de cambriolages a augmenté cet été. Que compte faire la Ville et qu'est-il prévu contre les auteurs des faits ? Les habitants sont obligés de s'équiper d'alarmes.

Il y a eu cet été effectivement une légère recrudescence des cambriolages comme pour l'ensemble des communes du secteur. L'été est aussi propice aux cambriolages. La Ville a renforcé les ilotages des policiers municipaux. Il convient également de rappeler le dispositif « opération tranquillité vacances ». Par ailleurs une réunion mensuelle a lieu avec la Commissaire de la police nationale pour orienter les actions en fonction des problématiques.



**🗨️ Qu'est-il prévu pour le réaménagement du passage privé Danton-Ferry ?
Les barrières devaient être retirées au mois de juin.**

Les travaux démarreront au cours du mois de février et les barrières seront retirées à ce moment-là.

🗨️ Outil numérique pour le quartier

Un membre du collectif d'animation a présenté un outil numérique destiné aux habitant-e-s du quartier centre. Appelé « Malakoffyo », l'objectif est de favoriser la communication entre voisin-e-s.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER CENTRE

**le mercredi 24 avril à partir de 19h
à l'Espace de vie sociale Pierre-Valette**

6/6

